

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 48 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 30 Novembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-

Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant réaménagement de la dette pour les prêts ouverts auprès du Crédit agricole (prêts n° 00600612486, n°00600416912, et 00600210307 suite à la renégociation des emprunts de la Commune et autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents s'y rapportant.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BENEDETTO Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que la nouvelle municipalité a pour principe de revoir certains prêts dont les taux restent élevés aujourd'hui, et de bénéficier ainsi d'une diminution de la dette sur le moyen terme . Ainsi notamment les renégociations portent sur 3 prêts (prêt n° 00600612486, 00600416912, et 00600210307) et les propositions sont les suivantes :

-prêt n° 00600612486 de 120 000 € à l'origine souscrit le 25/11/2011, dont le taux était de 4,91 % en remboursement trimestriel et d'une durée de 20 ans.

Situation après renégociation :

CRD au 25/11/2020	79 986,54 €
Frais réaménagement	4 500 €
Nouveau CRD au 25/11/2020	84 486,54 €
Durée du prêt	inchangée
Taux fixe du prêt	1,60 %
Périodicité	Trimestrielle
Type échéances	constantes
Montant nouvelles échéances	2 097,90
Montant annuel à rembourser	8 391,60 €
Nouveau total des intérêts à rembourser	7 821,22 €

Avantages pour la commune :

- baisse du montant total à rembourser de 11 490 €
- diminution du montant annuel à rembourser d'environ 1 000 € et fin du prêt en 2031.

Prêt n° 00600416912 (Bâtiment crèche)

Situation après renégociations

CRD au 06/01/2021	334 701,45 €
Frais de réaménagement	15 800 €
Nouveau CRD	350 501,45 €
Durée du prêt réaménagé	inchangée
Taux fixe du prêt	1,65 %
Type échéances	constantes
Montant des nouvelles échéances	6 912,93 €
Montant annuel à rembourser	27 651,92 €
Nouveau montant des intérêts à rembourser	43 538,19 €

Avantages pour la commune :

- Baisse du montant total à rembourser de 48 200 €
- Diminution du montant annuel à rembourser de 3 400 €

Fin du prêt en 2035 .

Prêt n° 00600210307 (cabinet médical)

Situation après renégociations

CRD au 07/01/2021	91 374,69 €
Frais de réaménagement	5 000 €
Nouveau CRD au 07/01/2021	96 374,69 €
Durée du prêt réaménagé	inchangée
Taux fixe du prêt	1,60 %
Périodicité	Mensuelle
Type échéances	Constantes

Montant des nouvelles échéances	1 227,35 €
Montant annuel à rembourser	14 728,20 €
Nouveau montant des intérêts	5 495,23 €

Avantages pour la commune :

- **Baisse du montant total à rembourser de 5 380 €**
- **Diminution du montant annuel à rembourser de 800 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- le réaménagement ainsi proposé pour les trois prêts auprès du Crédit agricole, avec les montants de frais de réaménagement s'élevant au total à 25 392,74 €.
- de l'autoriser à signer les contrats de prêts cités ci dessus ainsi modifiés s'y rapportant.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité le réaménagement de la dette ainsi proposé ci-dessus pour les trois prêts référencés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant .

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

